

LE 28 MAI 2018  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-huit mai deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Patrick Charbonneau  
Mme Francine Charles  
M. Marc Laurin

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général  
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

**Est absente la conseillère :**

Mme Isabelle Gauthier

<b>425-05-2018 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mai 2018, tel que modifié comme suit :

**Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :**

10. Soumission relative à la fourniture d'aluminate de sodium (solution liquide). (2018-055) (G6 112 U3 N13933)

<b>426-05-2018 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14394, rue des Cèdres (lot 3 491 444), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)</b>
---

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 28-04-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2018-011 formulée le 27 février 2018 par « Gilles Doiron » ayant pour effet de permettre l'implantation d'un garage détaché en marge avant, le tout tel qu'il appert au plan produit par « Passion Côté Cour », daté du 12 mars 2018, alors que le règlement de zonage U-947 interdit les garages détachés en marge avant, pour la propriété sise au 14394, rue des Cèdres (lot 3 491 444), dans le secteur de Saint-Augustin.

<b>427-05-2018</b>	<b>Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue de la Turquoise (lot 5 943 244), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)</b>
--------------------	--

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 30-04-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2018-013 formulée le 26 mars 2018 par « Patrick Chénier » ayant pour effet de permettre une superficie totale de 136,38 m<sup>2</sup> pour la construction d'un garage attaché et d'un second garage détaché sur un terrain d'une superficie de plus de 929 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage U-947 autorise que la superficie totale des deux (2) garages n'excède pas le double de la superficie autorisée pour un seul garage, soit 110 m<sup>2</sup>, pour la propriété sise sur la rue de la Turquoise (lot 5 943 244), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

**428-05-2018    Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Magloire-Lavallée (lot 5 851 878), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)**

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 39-04-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2018-014 formulée le 28 mars 2018 par « Éric McLellan » ayant pour effet de permettre que le nouveau bâtiment résidentiel comporte moins de 50 % de la superficie de sa façade avant et avant secondaire en matériaux de maçonnerie, alors que le règlement de zonage U-947 exige un minimum de 50 % de sa façade avant en matériaux de maçonnerie, pour la propriété sise sur la rue Magloire-Lavallée (lot 5 851 878), dans le secteur de Saint-Canut, le tout, à la condition que la façade possède au moins 40 % de brique tout en conservant le reste de la brique tel quel sur les 3 autres côtés.

**429-05-2018    Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 mai 2018, tel que présenté.

**430-05-2018    Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 211 332,60 \$ pour la période du 11 au 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 15 au 28 mai 2018, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 15 au 28 mai 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	1 278 799,17 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	240 660,27 \$
• TOTAL.....	1 519 459,44 \$

<b>431-05-2018      Acceptation finale de travaux.</b>
--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de déviation d'une conduite d'eau à l'intersection de la rue Dupuis et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre des travaux de la rue Mackenzie et du boul. de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 393-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Miabec inc. ». (X3 511 S12 N12045)

<b>432-05-2018      Soumission relative à la fourniture et à la livraison d'un groupe électrogène fixe et d'un groupe électrogène mobile sur remorque. (2018-047) (G6 112 U3 N09193)</b>
--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Cummins Canada ULC », la partie concernant le groupe électrogène fixe pour la soumission relative à la fourniture et à la livraison d'un groupe électrogène fixe et d'un groupe électrogène mobile sur remorque, pour un prix de 82 226,85 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 17 mai 2018.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat, est accordée aux conditions prévues dans

le document d'appel d'offres préparé en mai 2018 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N09193, ainsi que les addenda s'y rapportant le cas échéant.

De rejeter la seule soumission reçue pour la partie concernant le groupe électrogène mobile sur remorque, relative à la fourniture et à la livraison d'un groupe électrogène fixe et d'un groupe électrogène mobile sur remorque, suite à leur soumission ouverte le 17 mai 2018.

<b>433-05-2018</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et à la livraison de feux clignotants doubles au DEL pour des panneaux de signalisation. (2018-053) (G6 112 U3 N15475)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Trafic Innovation inc. », la soumission relative à la fourniture et à la livraison de feux clignotants doubles au DEL pour des panneaux de signalisation, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 46 755,55 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-053 préparé en mai 2018 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15475, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>434-05-2018</b>	<b>Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 222 (17040, rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15278)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Caroline Yelle-Bouchard et Jean-Philippe Beaulieu », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 943 222 (17040, rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

<b>435-05-2018</b>	<b>Disposition des pièces du tracteur de tonte de gazon New Holland MC 28 utilisé au Bois de Belle-Rivière. (G6 400)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de tonte de gazon New Holland MC 28 a fait l'objet d'une inspection mécanique;

CONSIDÉRANT les conclusions de ladite inspection à l'effet qu'il n'est pas approprié d'investir pour effectuer la réparation dudit tracteur;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la disposition des pièces du tracteur de tonte de gazon New Holland MC 28 utilisé au Bois de Belle-Rivière auprès du mécanicien, en échange des frais engagés pour avoir effectué ladite inspection, le tout tel que recommandé par le directeur du Service de l'environnement, et ce, sans garantie aucune de la part de la Ville.

<b>436-05-2018</b>	<b>Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord. (G3 312 U4 N14525 #74981)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE, dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après appelée « CMM ») et du gouvernement, les MRC et la Ville de Mirabel ont formé un comité de travail appelé la « TABLE DES PRÉFÊTS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD » (TPÉCN);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de ces MRC et de la Ville de Mirabel de formaliser ce comité et de lui garantir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pour objet de permettre aux MRC de la Couronne Nord et à la Ville de Mirabel de développer et de soutenir de façon concertée un cadre argumentaire stratégique auprès de la CMM et des différents organismes métropolitains et gouvernementaux dans les principaux champs de compétence de la CMM, comprenant l'aménagement et le développement du territoire, le développement économique, le développement artistique et social, le logement social, les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, le transport en commun et le réseau artériel métropolitain, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'assainissement de l'atmosphère et l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pour objet d'approfondir, d'encadrer et de soutenir le travail et le positionnement stratégique des

préfets et élus de la Couronne Nord œuvrant au sein des différentes instances de la CMM (comité exécutif, conseil, commissions).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN), tel qu'il appert au projet d'entente.

QUE la présente entente a une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et prend fin à l'expiration du terme. Il y a tacite reconduction de l'entente pour une durée d'un (1) an, à moins que la Ville de Mirabel ou qu'une ou plusieurs des MRC en demandent la non-reconduction, et ce, un an avant la fin de l'entente, soit le ou avant le 1<sup>er</sup> mai 2021.

<b>437-05-2018</b>	<b>Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés. (G6 112 U4 N1059 #88323)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat.

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 (trois ans).

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville reconnaît que, selon leur nouvelle politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1% (0,6% versé au CSPQ et 0,4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500,00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

<b>438-05-2018</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2242 concernant les modalités de publication des avis publics. (G8 400)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix, soit que les avis publics visés par le présent règlement sont ceux dont il est fait mention dans toute loi ou règlement régissant une municipalité en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et qu'ils sont publiés sur le site Internet et dans le bulletin municipal de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2242, tel que présenté.

<b>439-05-2018</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2243 modifiant le règlement numéro 843 concernant divers tarifs, afin de modifier la tarification applicable aux assermentations. (G8 400)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix, soit que l'article 43 du règlement numéro 843 est remplacé par le suivant :

« 43. Les tarifs suivants, incluant les taxes, sont exigés de toute personne non-résidente de la Ville de Mirabel :

- Assermentation : 5,00 \$
- Production d'un document concernant l'assermentation et/ou pour compléter le document : 15,00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2243, tel que présenté.

**440-05-2018    Embauche au poste d'agent de bureau à la direction générale et au Service des ressources humaines. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Charlène Fortin, au poste d'agent de bureau à la direction générale et au Service des ressources humaines de la Ville, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**441-05-2018    Inscriptions sur la liste d'admissibilité au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie pour les districts de Saint-Canut, Saint-Augustin et Saint-Janvier. (G4 200)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'inscrire Yanik Gagnon (district de Saint-Canut), Jonathan Groulx (district de Saint-Augustin) et Michaël Therrien (district de Saint-Janvier) sur la liste d'admissibilité, à titre de personnes salariées syndiquées au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel et la Ville de Mirabel, et ce, à une date à être déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**442-05-2018    Nominations au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie pour les districts de Saint-Canut et Saint-Janvier. (G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Maxime Gagnon (district de Saint-Canut) et Éric Leboeuf (district de Saint-Janvier), à titre de personnes salariées syndiquées au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel et la Ville de Mirabel, et ce, à une date à être déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**443-05-2018 Inscription sur la liste d'admissibilité au poste d'agent de support aux opérations au Service de police. (G4 200)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'inscrire Jean-Guy Hogue à la 2<sup>e</sup> place ainsi que Bruno Villeneuve à la 3<sup>e</sup> place, sur la liste d'admissibilité au poste d'agent de support aux opérations au Service de police, à titre de personnes salariées régulières, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat de la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**444-05-2018 Nomination au poste de secrétaire administrative pour le Service de police. (G4 200)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Lise Lauzon, au poste de secrétaire administrative au Service de police, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**445-05-2018 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-25, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment résidentiel sis au 10062, rue Saint-Vincent sur le lot 1 847 594, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-25 de Geneviève Varin et Jean-François Perreault relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment résidentiel sis au 10062, rue Saint-Vincent sur le lot 1 847 594, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 46-05-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-25 de Geneviève Varin et Jean-François Perreault, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment résidentiel sis au 10062, rue Saint-Vincent sur le lot 1 847 594, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

<b>446-05-2018</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-26, relativement à la reconstruction d'une habitation unifamiliale détachée avec un logement supplémentaire sise au 4270, rue Lalande sur le lot 1 847 051, dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 114)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-26 de Maurice Dufour, relativement à la reconstruction d'une habitation unifamiliale détachée avec un logement supplémentaire sise au 4270, rue Lalande sur le lot 1 847 051, dans le secteur de Saint-Hermas, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 47-05-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-26 de Maurice Dufour, relativement à la reconstruction d'une habitation unifamiliale détachée avec un logement supplémentaire sise au 4270, rue Lalande sur le lot 1 847 051, dans le secteur de Saint-Hermas, tel que présenté.

<b>447-05-2018</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-27, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial, sis au 13935, rue Saint-Simon sur le lot 1 847 787, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-27 de « Gestion St-Canut inc. » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial, sis au 13935, rue Saint-Simon sur le lot 1 847 787, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 48-05-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-27 de « Gestion St-Canut inc. » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial, sis au 13935, rue Saint-Simon sur le lot 1 847 787, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

<b>448-05-2018</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-29, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment sis au 9205, rue Henri-Piché sur le lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-29 de « Immeuble Marché St-Canut inc. » relativement à la modification et l'agrandissement d'un bâtiment sis au 9205, rue Henri-Piché sur le lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 53-05-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-29 de « Immeuble Marché St-Canut inc. » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment sis au 9205, rue Henri-Piché sur le lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

<b>449-05-2018</b>	<b>Dénomination de voies de communication. (X6 600 N217)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance des recommandations du Comité de toponymie relatives à la dénomination de nouvelles voies de communication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De donner les noms indiqués aux voies de communication suivantes :

**Dans le secteur de Saint-Antoine :**

a) **lot 6 070 934 :**

Nom donné : Rue Lauzon

Motif : Puisqu'elle correspond à l'élargissement d'une partie de l'actuelle rue Lauzon.

**Dans le secteur de Saint-Hermas :**

b) **lot 6 152 534 :**

Nom donné : Chemin Charles-Léonard

Motif : Puisqu'elle correspond à l'élargissement, entre la rue Julie et la limite de la zone verte de l'actuel chemin Charles-Léonard.

**Dans le secteur du Domaine-Vert Nord :**

- c) **lot 6 184 991** :  
Nom donné : Rue De Menneville  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue De Menneville.
- d) **lots 6 056 392 et 6 185 002** :  
Nom donné : Rue De La Jonquière  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue De La Jonquière.

**Dans le secteur du Mirabel-en-Haut :**

- e) **lot 6 168 006**  
Nom donné : Rue de la Turquoise  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue de la Turquoise.
- f) **lot 6 168 004**  
Nom donné : Rue du Rubis  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue du Rubis.

**Dans le secteur de Saint-Janvier :**

- g) **lot 6 126 775**  
Nom donné : Montée Drouin  
Motif : Puisqu'elle correspond à l'élargissement de l'actuelle montée Drouin.
- h) **lot 6 070 630**  
Nom donné : Rue Marcel-Dubé  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue Marcel-Dubé.
- i) **lot 6 041 384**  
Nom donné : Rue Anne-Hébert  
Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue Anne-Hébert.

<b>450-05-2018</b>	<b>Démolition d'un bâtiment situé au 8125, rue Saint-Jacques dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 500)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 8125, rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin, de la compagnie « 9222-1746 Québec inc. (Stéphane Lallemant) » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconstruire un bâtiment, soit la construction d'un triplex à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 8125, rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise d'ici un (1) an, un

bâtiment sur le site du bâtiment, d'une valeur foncière minimale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à être portée au rôle d'évaluation, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 150 000 \$ au taux de la catégorie des immeubles résiduels, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 150 000 \$ sera indexé en fonction de l'augmentation moyenne des immeubles de cette catégorie, selon les dépôts de rôles subséquents.

<b>451-05-2018</b>	<b>Démolition d'un bâtiment situé au 14300, rue Saint-Jean dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 500)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 14300, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique, de « Véronique Coron » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconstruire un bâtiment, soit la construction d'une nouvelle maison unifamiliale à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 14300, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise d'ici un (1) an, un bâtiment sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de cent mille dollars (100 000 \$) à être portée au rôle d'évaluation, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 100 000 \$ au taux de la catégorie des immeubles résiduels, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 100 000 \$ sera indexé en fonction de l'augmentation moyenne des immeubles de cette catégorie, selon les dépôts de rôles subséquents.

<b>452-05-2018</b>	<b>Approbation du programme communautaire du Service de police. (X2 170 101 N1251)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le programme communautaire du Service de police, le tout selon le document intitulé « Programme agent communautaire » daté

du 25 mai 2018 et préparé par l'inspecteur à la gendarmerie du Service de police.

<b>453-05-2018</b>	<b>Accord de principe relativement à une demande de la compagnie « Société de gestion Cogir inc. » concernant un projet intégré sur le lot 5 566 404, en bordure de la rue du Grand-Prix et du boulevard de la Grande-Allée, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, avec « Projet Oxygène inc. ». (X6 300 U4 N14709)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la demande de la compagnie « Société de gestion Cogir inc. » concernant un projet intégré sur le lot 5 566 404, en bordure de la rue du Grand-Prix et du boulevard de la Grande-Allée, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'informer la compagnie « Société de gestion Cogir inc. » que la Ville est d'accord en principe avec la modification du projet intégré tel que présenté, sous la perspective modifiée 1 selon les plans A8 et A9, tel que dessinés par « DKA Architectes » en date du 22 mai 2018 portant le numéro de dossier 18677, sur le lot 5 566 404, en bordure de la rue du Grand-Prix et du boulevard de la Grande-Allée, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, les parties devant toutefois procéder à la signature d'un acte de servitude, ainsi qu'à la signature d'une nouvelle entente autorisant de façon définitive le projet modifié.

<b>454-05-2018</b>	<b>Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'installation de panneaux de sensibilisation afin de maintenir une distance sécuritaire entre un véhicule routier et un cycliste. (X3 310)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT les mesures à respecter par les usagers de la route afin de garder une distance sécuritaire entre leur véhicule et les cyclistes;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation de panneaux de sensibilisation, afin de maintenir une distance raisonnable entre un véhicule routier et un cycliste sur les routes relevant de leur juridiction sur le territoire de Mirabel, le tout conformément au *Code de la sécurité routière*.

<b>Dépôt de documents.</b>
----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes

salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général,  
M. Mario Boily en date du 24 mai 2018; (G1 211 101 120 N11458)

**Affaires nouvelles.**

**Parole aux conseillers.**

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

**455-05-2018 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean Bouchard, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière